



HERBIGNAC

COMMUNIQUÉ

Annulation du feu d'artifice du 14 juillet 2025

En raison du déclenchement du **niveau de risque « élevé » (orange) incendie** par la préfecture de Loire-Atlantique à compter d'aujourd'hui **vendredi 11 juillet 2025 à 00h01**, et conformément à l'arrêté préfectoral publié ce jour, **le feu d'artifice prévu le 14 juillet 2025 est annulé.**

Le pas de tir étant situé à moins de 200 mètres d'une zone boisée, la réglementation en vigueur interdit tout usage de barbecues, de feu, y compris les spectacles pyrotechniques, dans ce périmètre jusqu'au **15 juillet à 12h00.**

La municipalité regrette cette annulation, mais rappelle que la **sécurité des personnes et la protection de notre environnement** restent une priorité absolue.

La soirée moules frites et apéro concert ainsi que le bal coorganisée avec l'amicale des sapeurs-pompiers est maintenue

Le feu d'artifice sera tiré en septembre, si les conditions météorologiques le permettent, lors de l'inauguration du Parc du Pré Grasseur.

Contact presse pour le présent communiqué :

Sandra GERARD – Responsable communication – communication@herbignac.com